



Procès-Verbal du Conseil d'Établissement du Jeudi 19 février 2026

Liste des membres présents :

Pour la Direction : P. BOUSQUET, Proviseur/ C. DEZETTER, DAFACS/ L. VIGUIE, SCAC / M. MILLASSEAU, Directrice Primaire/ M. ABIDI, Proviseur Adjoint Collège/ A. ACHIQ, Proviseur Adjoint Lycée

Pour les représentants du personnel SNES-FSU, SNUipp-FSU, SUD Education, personnels TOS: A. WALCKIERS, C. BARBE, B. BERNIER, S. DIEME, M. PARACUELLOS, L. PAYE, A. MBAYE

Pour les représentants des parents d'élèves de la LIPE et de l'APE TERANGA : R. SAHELI, , T. KAMARA, H. GAUDEFRY, J. LE TEXIER

Pour les représentants des élèves : D. DIALLO et R. BAH

Invités : S. BAUMGARTH, Consul Général de France, Y. BERTHELOT, Adjoint DAF / R. TCHITEMBO, RH

Excusé : A. VINCENT, CPE / Balkis KAOUK, Conseillère consulaire

Le quorum étant atteint, le C.E est ouvert par Monsieur le Proviseur à 17h34 avec 19 votants.

Le secrétariat est assuré par Madame TCHITEMBO (RH), le co-secrétariat est assuré par Monsieur Cédric BARBE (représentant du personnel pour le SNES-FSU).

Les déclarations liminaires intersyndicales/APE TERANGA et de la LIPE, annexées à ce présent compte rendu, ont été lues par les représentants des parents d'élèves d'une part et d'autre part par les représentants du personnel.

I. Présentation de l'ordre du jour

L'ordre du jour appellera les points suivants :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du PV du 08 janvier 2026
3. Le calendrier scolaire 2026-2027
4. Voyages scolaires
5. Présentation des Tarifs pour l'année scolaire 2026-2027
6. Questions diverses

1. Adoption de l'ordre du Jour

2. Adoption du PV du 08 janvier 2026

Les représentants des parents d'élèves et du personnel soulignent l'absence des documents annexes au compte rendu reçu et indiquent que le libellé du voyage « VOYAGE CHÂTEAU DE LA LOIRE » n'est pas correcte, il s'agit plutôt de « Découvertes médiévales : de Péruges à



Cluny».

Le procès-verbal du C.E du 08 janvier 2026 est voté et approuvé à l'unanimité.

3. Le calendrier scolaire année 2026-2027

Le chef d'établissement présente le calendrier scolaire 2026-2027 élaboré par Madame L'inspectrice de l'Education Nationale. Il en ressort de cette présentation, pour le bon déroulement du programme scolaire, la nécessité d'avoir deux (2) samedis travaillés : un samedi avec les élèves et le second sans les élèves.

Les représentants du personnel manifestent leur préoccupation sur le nombre des lundis fériés au cours de l'année scolaire 2026-2027.

Première proposition avec le samedi 13 mars (avec élèves) et le 22 mai 2027 (sans élève), en matinée.

Deuxième proposition le samedi 22 mai (lundi récupéré) et le samedi 19 juin 2026.

Vote du CE sur le calendrier 2026-2027 par rapport à la deuxième proposition :

CONTRE : 0 / ABSTENTION : 1 / POUR : 18

4. Les voyages scolaires

Le Proviseur présente quelques voyages prévus ainsi que les coûts par famille à savoir :

-**"Savoir rouler en CM1/CM2/6èmes"** avec Teranga Bike, 400 élèves environ : 26 341 FCFA
coût par famille

-**"Projet club d'éco-classe, Sine Saloum"**, du 2 au 4 avril, niveau Terminales, 55 élèves
concernés : 190 000 FCFA coût par famille

-**"Projet Le Sine Saloum dans la mondialisation"**, élèves non BFI niveau Terminales, 26
élèves, pendant 3-4 jours : 175 000 FCFA coût par famille

Vote : 19 POUR à l'unanimité.

5. Les tarifs scolaires 2026-2027

Le Proviseur indique que les différents tarifs présentés et annexés au présent compte rendu sont les résultats du travail effectué sur le triennal (de la rentrée 2026 à la rentrée 2028) ainsi que sur la trajectoire budgétaire de l'établissement sur cette période.

Le lycée a eu la chance d'accueillir Madame la Directrice Générale de l'AEFE et de la sensibiliser sur les orientations à venir. La Direction du lycée a donc saisi cette occasion pour lui présenter les différentes situations évolutives budgétairement de l'établissement.



Le Proviseur fait un rappel du contexte qui porte sur :

- L'aspect budgétaire : rappel des 137 chaises élèves vides dont 4 élèves par classe sur le niveau CP - renfort de ce point de vigilance entraînant un déficit de rentabilité en deçà du seuil admis, soit 820 millions de FCFA. A cela s'ajoute la situation des pensions de retraite des personnels détachés (D1, D2, D3) et 35% de cotisations dues à partir de janvier 2026. Le montant passera à 50% à compter de janvier 2027.
- Un climat social qui a besoin de sérénité.
- Communication : il existe une contradiction dans la représentation de l'établissement avec une vision des parents sur la complexité de scolariser les enfants à Mermoz - Vision d'un établissement attractif mais dans lequel il serait difficile d'entrer.
- Attractivité : travailler ce sujet par l'innovation, la modernité, le matériel, tout en devant augmenter les frais de scolarité, en sachant que l'établissement est déjà plus cher que la plupart des établissements de la zone. Le fait que l'établissement soit plus cher se justifie par sa qualité d'enseignement et l'équipement mis à disposition.
- L'établissement doit passer d'une logique de sélection passive à une logique de séduction active. Il a deux ans pour réaliser cette stratégie et atteindre ses objectifs validés par l'AEFE.

La vision de la Direction pour les deux prochaines années est la suivante :

L'objectif est de combler les 137 places vacantes pour équilibrer le budget sans impacter la structure et donc les Ressources Humaines. L'idée est de ne pas toucher ou de toucher le moins possible à la structure, et de faire le pari de l'attractivité pour optimiser le recrutement des élèves. Il est également nécessaire de maîtriser les dépenses, et de dépenser mieux. La Direction confirme qu'à un moment donné l'établissement a été rentable, qu'aujourd'hui le lycée a de la trésorerie mais que cela ne durera pas, et que l'établissement a deux ans devant lui pour atteindre ses objectifs. Le lycée doit savoir capter de nouveaux élèves tout en gardant ses élèves.

Les leviers pour l'optimisation des recettes, une agilité financière avec :

- L'augmentation des frais de scolarité de 8,5% à la rentrée prochaine, travailler sur l'efficacité avec un objectif 2026 +50 élèves et un objectif 2027 +80 élèves.
- Ouvrir notre réflexion aux nouveaux partenariats pour faire entrer de nouvelles recettes, maîtriser les dépenses,
- Soutien, aides et subventions,
- Autres recettes : location des locaux, événementiels de qualité ...

Les leviers pour la gestion des dépenses :

- Maîtrise des projets, lissage des voyages, rationalisation des commandes.
- Lissage et priorisation des investissements,
- Entretien et GER, prestations locales et logistique, agilité financière,
- Impacter la trésorerie, maîtrise des crédits ouverts.

Le SCAC reste confiant dans la capacité qu'a l'établissement à faire face à cette situation grâce à son potentiel. La chance du lycée est d'être visible et apprécié, il a eu la chance d'accueillir Madame la Directrice Générale de l'AEFE, Madame la Ministre Déléguée Chargée de la



Francophonie et des Partenariats Internationaux ainsi que d'autres personnalités. C'est également un Institut Régional de Formation. La communication est également un enjeu, comme souligné par la Direction.

Le SCAC informe que la communication relative au recrutement des élèves ainsi que l'ouverture de la plateforme des inscriptions se feront au retour des vacances de février.

Les commissions d'affectations seront avancées de plusieurs mois, les procédures relatives aux traitements des dossiers ainsi que les demandes de transferts des familles seront traitées au fil de l'eau et en lien avec les établissements. L'ambassade de France fera une communication à ce sujet. Au départ, il s'agit d'une volonté du LFJM, volonté soutenue par le SCAC.

Les représentants des parents d'élèves ainsi que les représentants du personnel manifestent leurs préoccupations sur les différents tarifs présentés notamment ceux de l'événementiel et des clés en cas de perte pour les personnels. Ce tarif, pour exemple, est augmenté de 600%. La Direction affirme que les tarifs événementiels sont cohérents conformément à la qualité du service proposé et au prestige de l'établissement. Concernant le montant des clés pour les personnels qui passent de 5000 FCFA à 35 000 FCFA, la DAF informe que le lycée fait venir ses clés de France, le prix d'achat cumulé au prix du transport revient cher, il apparaît alors judicieux de rééquilibrer les tarifs.

Les représentants des parents d'élèves saluent le travail et manifestent leur inquiétude sur l'augmentation du taux de 8,5% et la difficulté de l'annoncer aux familles. Ils demandent au SCAC plus de souplesse concernant les familles, demandant à ce que leurs enfants soient scolarisés dans le même établissement pour faciliter l'organisation du transport et de compréhension lors des commissions d'affectation ainsi qu'une attention particulière pour les familles en difficultés financières dans l'octroi des bourses. La Direction du lycée a conscience des efforts demandés aux familles. Il est nécessaire d'avoir une meilleure communication pour expliquer aux familles tout ce que l'établissement fait de positif.

Les représentants des parents d'élèves sont peu confiants dans la capacité de l'établissement à arriver à remplir les 137 chaises vides, certains parents annoncent d'ores et déjà qu'ils risquent de devoir déscolariser leurs enfants du lycée en raison du coût déjà élevé de la scolarité. Ils demandent à ce que le volet RH ne soit pas modifié parce que c'est un levier d'attractivité du lycée et souhaitent savoir comment le calcul a été fait pour arriver au chiffre de 721 millions annoncés. Aussi, les représentants des personnels insistent sur l'aspect primordial de conserver la diversité culturelle dans l'établissement. Ils précisent également que les salaires des parents ne vont pas augmenter de 8,5% d'ici la rentrée prochaine.

Le Chef d'établissement informe qu'il fait tout son possible pour ne pas modifier la structure RH et pour maintenir les postes de détachés qui sont actuellement au nombre de 99 enseignants, formateurs et personnels de Direction. Concernant les calculs, la variable d'ajustement pour compenser les 200 millions est la trésorerie, mais le fond de roulement ne sera plus le même. La direction ouvre des champs. Un bilan sera réalisable dans un an. Il faut garder à l'esprit que l'établissement est un Établissement à Gestion Directe et qu'il est solide.

Vote sur les tarifs divers :

CONTRE : 7 / ABSTENTION : 4 / POUR : 8

Vote à sur l'augmentation des frais de scolarité à +8,5% :

CONTRE : 12 / ABSTENTION : 1 / POUR : 6



6- Questions diverses :

Question 1 de SUD : Les représentants du personnel souhaitent avoir la confirmation que le seuil des classes ne sera pas modifié.

A cette question, le Proviseur affirme que son objectif présent n'est pas de modifier la structure. Les seuils seront maintenus sauf cas exceptionnel.

Question 2 des parents d'élèves : Les représentants des parents d'élèves souhaitent savoir comment cette augmentation va impacter l'enveloppe des bourses.

Monsieur le Consul Général de France rappelle que le budget des bourses est voté tous les ans. A cette date, on a aucune information sur celui de l'année prochaine. Il n'est pas certain que les pourcentages seront augmentés. Le Consulat rappelle que le nombre de boursiers au niveau mondial a baissé de 20%, et qu'au Sénégal, 30% des élèves français sont boursiers, dont de nombreux à 100%. Le Ministère des Affaires Étrangères devrait reprendre la gestion des bourses. Cependant, il n'est pas garanti que le budget bourses puisse suivre l'augmentation des frais de scolarité.

Question 3 de la LIPE : Posture éducative et encadrement des personnels non titulaires de l'Éducation Nationale et intervenants extérieurs.

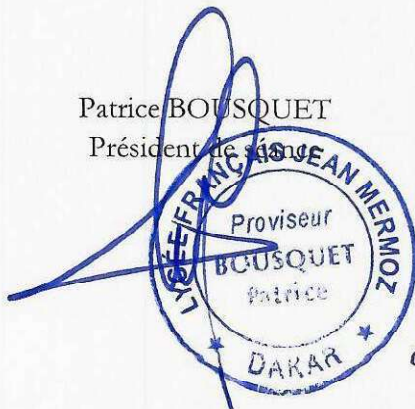
Le Proviseur explique la procédure de recrutement opérée depuis cette année qui consiste à publier les offres d'emploi sur la plateforme TALENT de l'AEFE, faire un tri des dossiers de candidatures, une première concertation avec les représentants du personnel sur les dossiers retenus, des entretiens d'embauche des dossiers retenus, deuxième concertation avec les représentants du personnel sur les entretiens effectués avant la tenue de la CCPL. Ainsi, toute une procédure est mise en place sur la question recrutement ainsi que sur celle de l'accueil du nouveau personnel. Le Proviseur annonce également que cette année la direction mettra en place des entretiens annuels pour l'ensemble du personnel.

Question 4 de La LIPE : Qualité de l'air et la pratique sportive

La Direction informe que sur cette question également des procédures d'aménagements sont mises en place pour aider les élèves en général et les plus fragiles en particulier.

Le Proviseur a clos la séance à 19h38.

Patrice BOUSQUET
Président de séance



Reine TCHITEMBO
Secrétaire de séance

Cédric BARBE
Co-secrétaire de séance

Déclaration liminaire au Conseil D'Établissement du jeudi 19 février 2026
Lycée français Jean Mermoz de Dakar

“Liberté, égalité, fraternité”

Durant plusieurs décennies, l'Enseignement Français à l'Étranger a incarné bien plus qu'un simple choix scolaire. Il représentait un engagement, un contrat moral : celui de la continuité d'un service public français, à la fois porteur de grandes valeurs humaines, culturelles, et bien sûr éducatives. Les valeurs de la République.

Cet engagement, construit sur un lien de confiance durable avec les familles et les personnels, a façonné, dans le monde entier, des femmes et des hommes qui sont devenus le fruit de cette formidable diversité, garante de la devise française. Ce sont nos anciennes et anciens élèves du réseau de l'AEFE, aujourd'hui, ministres, diplomates, auteurs, ingénieurs, artistes...

Ce modèle, ce magnifique outil du rayonnement de la France à l'étranger, s'est construit grâce à la confiance des familles, aux savoir-faire et aux savoir-être des personnels.

Aujourd'hui, ce modèle, considéré jusqu'alors comme celui de l'excellence de l'enseignement à l'étranger, subit des directives arbitraires et profondément déconnectées des réalités du terrain, des attentes des familles et des attentes de ses personnels.

“Liberté, égalité, fraternité”

En prévision de chaque rentrée scolaire, ce sont toujours plus de charges financières qui sont transférées vers les parents, toujours plus d'obstacles et de contraintes budgétaires qui sont imposées aux personnels détachés dont la représentativité fond comme neige au soleil, et aux personnels en contrat local dont les salaires sont gelés depuis des années.

C'est la privatisation (qui n'en dit pas son nom) d'un modèle éducatif où la logique financière prend l'ascendant sur la mission pédagogique et de continuité de service. Ses conséquences se font déjà sentir au niveau humain, social et éducatif. Mais nous sommes encore loin du compte car cette réforme de l'AEFE, amorcée dès cette année civile, ancrera plus profondément encore ses cicatrices dans l'avenir du réseau. C'est le traçage d'une ligne directe vers l'austérité, l'inégalité et l'arbitraire.

L'école devient source d'angoisses pour beaucoup de familles qui savent d'ores et déjà que cette logique exclusivement budgétaire les obligera à arracher leurs enfants d'un univers éducatif qui les nourrit culturellement, intellectuellement et humainement depuis leur plus jeune âge.

La dimension humaine demeure la grande absente des débats budgétaires, et l'éducation n'apportera plus la sécurité et l'émancipation dont elle se doit d'être la garante.

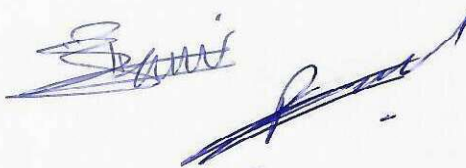
“Liberté, égalité, fraternité”

Notre établissement scolaire, auquel nous sommes toutes et tous profondément attachés, en tant que parents d'élèves et personnels tout type de contrat confondu, ne sera pas épargné par cette réforme dont les contours d'austérité se dessinent déjà depuis plusieurs rentrées. Le gouffre s'élargit toujours plus et génère l'instabilité des équipes pédagogiques suite aux refus de détachements, aux refus de recours gracieux, aux gels et aux fermetures

de postes, aux démissions ou encore à l'appauvrissement des candidatures, faute de collègues motivés pour se lancer dans une aventure à l'expatriation de plus en plus hasardeuse. Doucement, mais sûrement, des options pédagogiques jugées pas assez rentables disparaîtront progressivement, et, faute de moyens suffisants, les projets pédagogiques innovants s'amenuiseront. D'autres choix sont possibles !

"Liberté, égalité, fraternité" ne sont pas juste des mots. Ils incarnent les valeurs de la République Française. Liberté pédagogique, égalité des chances pour devenir une citoyenne, un citoyen international instruit et éclairé, fraternité des liens affectifs et moraux qui unissent la France, sa langue et sa culture à ses pays d'accueil. "L'école doit être un sanctuaire, un lieu où l'éveil aux autres, l'ouverture au monde, la voie vers l'autonomie, prime sur tout le reste."*

Pour le SNES-FSU Sénégal

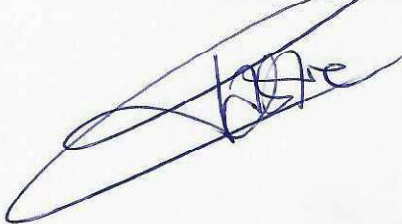


Aboukhou

Pour l'Association des Parents d'Elèves TERANGA



Pour le SNUipp-FSU Sénégal



Pour les Représentants TOS



Pour SUD Education



*Citation de Brigitte Vermillet, discours hommage (2020)



Liste Indépendante de Parents d'Élèves du Lycée français Jean Mermoz de Dakar

Déclaration liminaire Conseil d'établissement du 19 février 2026 Lycée Français Jean Mermoz de Dakar

La LIPE exprime sa profonde préoccupation face aux décisions adoptées lors du conseil d'administration de l'AEFE du 18 décembre 2025. En effet, ces mesures, qui ont été prises sans concertation suffisante ni exploration approfondie des alternatives, risquent de compromettre l'avenir du service public d'enseignement français à l'étranger. Nous refusons catégoriquement de voir notre établissement, le Lycée Français Jean Mermoz de Dakar, symbole d'excellence et de diversité, fragilisé par des réformes qui menacent son équilibre social et éducatif.

Les réformes envisagées ne feront qu'aggraver une situation déjà tendue pour de nombreuses familles scolarisant leurs enfants au Lycée Jean Mermoz. Tout d'abord, elles exerceront une pression financière accrue sur les parents, qui devront faire face à une augmentation sans précédent des frais de scolarité après des hausses déjà significatives ces dernières années. Cette situation fragilisera les budgets des familles souvent déjà précaires ou à l'équilibre. Ensuite, le système de bourses, déjà insuffisant, risque d'exclure davantage de familles, ce qui remettra en cause l'égalité d'accès à l'éducation. De plus, ces hausses pourraient progressivement écarter les classes moyennes, transformant notre lycée en un établissement inaccessible pour beaucoup, ce qui menace directement la mixité sociale.

Un autre risque majeur est celui de la déscolarisation : des enfants pourraient être contraints de quitter le système éducatif français faute de moyens. Les familles étrangères, qui avaient choisi notre établissement pour la continuité éducative qu'il offre, pourraient alors se tourner vers d'autres systèmes, plus accessibles et stables. Par ailleurs, ces réformes pourraient entraîner une baisse de la qualité éducative, avec la suppression d'options pédagogiques ou l'étalement, voire la suppression, d'investissements nécessaires. Enfin, en rompant le contrat de confiance avec les familles, l'AEFE affaiblit l'attractivité de son réseau et encourage les familles à chercher des alternatives éducatives plus fiables.

Les enseignants, qui sont des acteurs essentiels de notre réussite collective, subissent également les conséquences de ces mesures. D'une part, le gel des salaires démotive les équipes et compromet la qualité de l'enseignement. D'autre part, l'incertitude sur l'avenir des postes affecte la stabilité pédagogique de notre lycée.



Liste Indépendante de Parents d'Élèves du Lycée français Jean Mermoz de Dakar

Ces réformes remettent en cause les valeurs fondatrices de l'AEFE. En premier lieu, elles menacent l'accès à un service public de qualité, alors que l'enseignement français à l'étranger doit rester accessible à tous, conformément aux valeurs républicaines d'égalité et de solidarité. Ensuite, le statut EGD de notre établissement, qui devrait garantir une scolarité accessible à tous, se transforme malheureusement en un handicap. Enfin, en précarisant les enseignants et en excluant des familles, la France affaiblit son influence éducative et diplomatique. Le réseau AEFE, autrefois symbole d'excellence, risque ainsi de perdre sa crédibilité.

Pourtant, des alternatives existent. Nous demandons donc la suspension immédiate de ces mesures et appelons l'AEFE à étudier sérieusement les propositions déjà formulées. Parmi celles-ci, on peut citer la proposition de loi des députés des Français de l'étranger, qui offre des pistes de financement réalistes et équilibrées, ainsi que les travaux de la mission sénatoriale Trans-partisane confiée par le gouvernement et le Sénat, qui devra rendre ses conclusions et ses orientations dans quelques mois.

Nous demandons instamment à l'AEFE de mesurer pleinement l'impact social de ces réformes et de proposer des solutions alternatives pour préserver l'équilibre de notre communauté éducative. Nous lui rappelons son rôle historique et l'appelons à réaffirmer son engagement en faveur d'une éducation inclusive et ambitieuse.

En conclusion, nous réaffirmons notre attachement à un enseignement français à l'étranger ambitieux, solidaire et accessible. Nous comptons sur l'AEFE pour entendre nos préoccupations et préserver l'avenir de notre établissement et de ses élèves.

Pour la LIPE

Delphine Boué et Radwane Saheli

Représentants des parents d'élèves élus au Conseil d'établissement.